



NOTE DE SYNTHÈSE N°5

OBJET : ADHESION COMMUNE DE MEYNES AU SIVU DE DFCI DU MASSIF DU GARDON

RAPPORTEUR : Eve MALLIER

EXPOSÉ

Le conseil syndical de DFCI du massif du gardon, dans sa séance du 21 Février 2023, a approuvé à l'unanimité l'intégration de la commune de Meynes dans son périmètre.

Il convient ainsi, afin que cette intégration soit effective, que chaque commune délibère à son tour.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 20230226-03 du conseil syndical de DFCI du massif du gardon,

Considérant l'avis émis par le pré-conseil le 14 Mars 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** L'intégration de la commune de Meynes et la modification des statuts,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.